

le mois

Munitions belges pour la Tanzanie : la gouvernance wallonne bien mal chaussée

Jean-Claude Willame

Beaucoup d'encre (saumâtre) a coulé sur l'affaire de la licence d'exportation que sollicitait une P.M.E. d'Herstal en difficulté, New Lachaussée. Il a fallu près de deux ans pour qu'un dossier aussi incongru finisse dans les oubliettes de l'histoire politique wallonne récente. Il n'aurait jamais dû en sortir, car depuis 2003, les données du problème et le contexte n'ont jamais changé d'un iota. Ce qui nous autorise à dire que le dilemme ne fut jamais de choisir entre la protection de l'emploi et l'éthique, mais bien entre la bonne et la mauvaise gouvernance.

Le dossier de vente d'une fabrique de munitions à la Tanzanie est déjà ancien puisqu'il remonte à la fin 2003. Un « vent favorable » avait déposé sur les bureaux de la presse une demande d'intervention de l'Office national du Ducroire (O.N.D.) censé garantir pour plus de 8,8 millions d'euros un investissement de quelque 12 millions d'euros. En Belgique, et surtout en Flandre, le sujet de la vente de matériel militaire à des

pays du Sud a toujours donné lieu à des froncements de sourcils dans le monde associatif. Sous une forte pression de son parti, la ministre verte, Magda Alvoet, avait dû démissionner en septembre 2002 à la suite du dossier de la vente d'armes à la monarchie népalaise en butte à un mouvement maoïste. Même le social libéral Louis Michel n'était pas très chaud pour ce dossier-là. Il s'était protégé à l'époque en

mouillant tous ses collègues du kern, alors qu'il aurait pu prendre tout seul la décision de vendre ou de ne pas vendre.

Le gros problème pour la vente d'une usine de fabrication de munitions était qu'il s'agissait d'une licence d'exportation à destination d'un pays, la Tanzanie, dont les frontières jouxtaient celles du Congo en proie aux horreurs commises dans le contexte de la « première guerre africaine ». Ici aussi, le même ministre Michel, qui n'avait plus rien à dire sur ce type de décision, puisque la question de l'octroi de licences de ventes d'armements avait été cédée aux régions, montra une fois de plus sa versatilité. Il déclara dans un premier temps que la Tanzanie n'était pas dans une situation de guerre — en octobre 2003, il aurait même assuré le directeur de New Lachaussée qu'il soutenait l'octroi de la licence — pour admettre qu'en définitive cette décision mettait à mal sa politique africaine dans les Grands Lacs, lui qui avait toujours clamé que le problème de la guerre dans les Grands Lacs devaient être saisi d'une manière « régionale ».

Tel Janus, Louis M. s'abstint donc de répondre lui-même aux questions embarrassantes qui lui furent adressées au Parlement en tant qu'un des ministres de tutel-

le — il n'était pas le seul — de l'O.N.D. Prétendant un conflit d'agenda, il laissa donc répondre la ministre de l'Économie et du Commerce extérieur Fientje Moerman, qui avait également la cotutelle sur l'O.N.D. Sous la pression de questions de trois sénatrices de la majorité (S.P.A) et de l'opposition (Écolo et C.D.&V.), la ministre (socialiste) s'était retranchée derrière l'aspect technique de la question: « Dans l'esprit de la nouvelle législation [qui avait transféré aux Régions l'octroi des licences d'armes] —, [l'O.N.D.] devait circonscrire l'examen des affaires militaires aux seuls aspects techniques de l'assurance-crédit. »

L'affaire n'en resta toutefois pas là. La « patate chaude » était renvoyée au gouvernement wallon, et, en particulier, à Jean-Claude Van Cauwenberghe qui avait les relations internationales dans ses attributions et qui était habilité en définitive à décider puisque le commerce des armes venait d'être régionalisé. Contre toute attente, le Premier Wallon annonça le 12 février 2004, soit un mois après que l'affaire ait été rendue publique, que « les conditions n'étaient pas remplies » pour octroyer la licence d'exportation à l'entreprise New Lachaussée.

LE REVIREMENT DE LOUIS MICHEL

Dans son communiqué, Van Cauwenberghe émettait toutefois des propos qui laissaient apparaître toute son amertume pour une affaire qu'il aurait souhaité régler (positivement) dans la discrétion. En tête de son communiqué, il s'en prenait vivement « aux fuites constatées au Ducroire fin 2003 qui ont mis sur la place publique un ensemble de dossiers d'exportation d'armes wallonnes et qui ont alimenté un début de polémique en Flandre sur le dossier d'exportation de la société New Lachaussée en Tanzanie ». Ainsi, pour le Premier Wallon, c'était une polémique « communautaire » (en provenance de Flandre) qui avait pollué ce dossier, alors que les protestations soulevées par l'annonce de l'octroi de la licence émanaient d'une organisation non gouvernementale britannique (Rights and Accountability in Development) en conjonction avec une petite O.N.G. flamande (Proyecto Gato), de la section francophone d'Amnesty International et du parti Écolo, qui faisait partie de la majorité au gouvernement wallon.

Il existait en fait plusieurs raisons au « dépit » d'un Premier Wallon qui aurait souhaité que l'affaire aboutisse. La première était que l'on approchait des élections

régionales et communautaires de juin et que le parti de Jean-Claude Van Cauwenberghe, le P.S., avait quelques craintes de se voir déborder sur sa gauche, entre autres par les écologistes même si ceux-ci avaient été très sèchement battus aux élections fédérales de 2003. Il fallait donc faire contre mauvaise fortune bon cœur et démontrer que le cœur des socialistes battait aussi à gauche dans cette affaire.

La seconde raison tenait dans le revirement de Louis Michel qui avait finalement décidé que l'octroi d'une licence d'exportation de matériel militaire à la Tanzanie gênait sa politique en Afrique centrale. Lors du vote de la « défédéralisation » de la loi sur les exportations d'armements, il avait été clairement décidé que ces exportations ne pouvaient aller à l'encontre des initiatives fédérales belges en matière de paix et de sécurité. De surcroît, la fibre libérale belge de Louis Michel n'allait certainement pas vibrer pour une entreprise belge peu connue dans le paysage économique wallon et qui ne représentait qu'un peu plus de cent emplois directs et indirects. Tout autre chose aurait été si le dossier avait concerné la F.N. qui comptait plusieurs centaines de travailleurs.

Enfin, Louis Michel, qui caressait déjà discrètement une carrière

européenne, se devait d'être un Européen convaincu. Et, comme ministre des Affaires étrangères, il devait se sentir tenu par les toutes dernières dispositions du Groupe de travail sur les exportations d'armes conventionnelles (Coarm), établi par le Conseil de l'U.E., qui avait précisé que les États membres s'étaient mis d'accord pour que, dans le cas où les demandes de licence d'exportations portaient sur de l'équipement militaire, « il serait tenu compte de l'utilisation potentielle du produit fini dans le pays de production et du risque que ce produit fini ne soit détourné ou exporté à destination d'un utilisateur non désirable ». Or des « utilisateurs indésirables » existaient au Burundi et en R.D.C., pays situés à quelques encablures du lieu où serait située l'usine, c'est-à-dire à Mwanza au bord du Lac Victoria, et où sévissaient depuis plusieurs années des bandes armées incontrôlables, qui empêchaient l'aboutissement du processus de paix, dont le « faiseur de paix » Louis Michel était un ardent porte-parole. Au cours d'un entretien avec la direction européenne des rebelles hutus présents depuis onze ans au Congo, il nous fut ainsi rapporté que ce n'était pas les armes — « défensives », affirmait-elle — mais les munitions qu'il était difficile de se procurer.

De surcroît, la Tanzanie était un des pays les plus pauvres et les plus endettés d'Afrique subsaharienne, on pouvait se demander s'il était opportun d'investir 12 millions d'euros dans des dépenses d'armements qui, selon les directives de l'O.C.D.E. après le sommet du G7 au Japon (2000), avaient été classées comme « non productives ». En outre, ce pays devait faire face à la prolifération d'armes détenues par les dizaines de milliers de réfugiés provenant du Burundi ou du Congo. Si le pouvoir politique tanzanien signait de belles résolutions et voulait se présenter comme un pionnier en matière de contrôle des armes légères, ces discours étaient à destination de l'extérieur et occultaient la corruption rampante et l'incapacité de contrôler le banditisme social à l'intérieur.

UN DOSSIER GÊNANT

Une troisième raison pour laquelle le Premier Wallon devait être dépité de ce que ce dossier atterrisse sur la place publique était que certains personnages qui s'agitaient dans l'ombre de ce projet d'exportation avaient comparu à la Commission sénatoriale sur les éventuelles responsabilités de firmes belges dans l'exploitation illégale des ressources au Congo, une commission née dans la foulée du fameux rapport du Groupe d'experts des Nations unies sur le

même sujet et qui avaient mis en cause un certain nombre d'entreprises et d'entrepreneurs belges dans cette exploitation. L'un de ces personnages était le Verviétois Georges Forrest, dont le groupe, surtout connu pour son rôle prééminent dans l'industrie minière au Katanga après la faillite de la Gécamines, détenait précisément 100 % du capital de New Lachaussée.

Interrogé sur cette société au cours des auditions du Sénat, Forrest avait déclaré dans un communiqué de presse du 24 octobre 2002 que la société New Lachaussée ne produisait pas d'armes et ne commercialisait pas davantage de tels produits. « Elle fabrique des machines et rien que des machines pour produire de petites pièces métalliques à grande cadence et à grande précision. Ses capacités lui permettent de fabriquer des machines de production de détonateurs de mines de carrières, de cartouches de signalisation, de cartouches Hilti, de cartouches à percussion et des cartouches de chasse et d'infanterie. » Le second personnage, originaire lui aussi de la région de Liège et chef de cabinet de la ministre socialiste de l'Emploi, Laurette Onkelinx était

Jean-Claude Marcourt qui, s'il avait reconnu lors de son audition au Sénat être le conseil de Georges Forrest, avait déclaré qu'il n'entretenait aucune relation personnelle avec New Lachaussée, une société qui « fabriquait des machines-outils et non des armes en tant que telles¹ ».

Aucune incrimination ne fut retenue contre ces deux personnes à la suite des auditions du Sénat même si le dernier rapport des experts de l'O.N.U. sur l'exploitation illégale des ressources naturelles au Congo avait classé les entreprises congolaises du groupe Forrest dans la catégorie de celles pour lesquelles un complément d'information était demandé au correspondant belge de l'O.C.D.E. La trop grande « visibilité » de Forrest dans l'affaire congolaise, où l'entrepreneur avait d'abord été rangé en octobre 2002 dans la liste de ceux pour lesquels des « restrictions financières » avaient été demandées, avait sans doute contribué à l'époque à la décision négative du Premier Wallon. Il était préférable de geler provisoirement ce dossier difficile et gênant, quitte à y revenir plus tard.

CHANGEMENT DE MAJORITÉ

C'est précisément ce qui se passa à la suite du changement de majorité dans le gouvernement régional wallon après les élections de juin 2004. Un nouveau fait déterminant intervient : le lobby liégeois fait une entrée en force dans le nouveau gouvernement wallon. En plus de Jean-Claude Marcourt précédemment cité et intronisé ministre de l'Économie et de l'Emploi, c'est une ministre liégeoise, Marie-Dominique Simonet, qui entre en possession du portefeuille des Relations extérieures de la Communauté française et de la Région wallonne, à la demande expresse, semble-t-il, de son parti, qui fait une entrée remarquée dans les exécutifs de la région wallonne et de la Communauté française, le C.D.H. Le dossier New Lachaussée refait alors très vite surface puisque un peu plus de sept mois après son entrée en fonction la nouvelle ministre des Relations extérieures, Marie-Dominique Simonet, fait avaliser l'octroi de la licence par le Parlement wallon, dont le président de la commission sur l'exportation des armes, Louis Smal, est aussi un Liégeois (C.D.H.), de surcroît ancien patron de la Fédération C.S.C. des métallurgistes et membre du conseil d'administration de la C.M.I., une autre entreprise liégeoise d'équipement

¹ Sénat de Belgique, commission d'enquête parlementaire « Grands Lac », Audition du 8 novembre 2002, Doc. GR 52.

militaire. Ajoutons que cette décision irrite considérablement la présidente du parti de M^{me} Simonet qui apprend la nouvelle alors qu'elle était sur les pistes de ski. Elle était, diront des témoins, furieuse.

À y regarder de près, l'argumentation de la ministre pour justifier l'octroi de la licence à la Tanzanie est purement formelle. Primo, « aucune licence — la ministre ne précise pas de quelles licences il s'agit — n'a été refusée à la Tanzanie par les autres pays européens, qui ont ensemble accordé plus de deux-cents licences à ce pays ». Deuxièmement, la Tanzanie est un pays stable qui, de surcroît, a signé en avril 2004 (avec le Kenya et l'Ouganda, deux autres producteurs d'armes et de munitions) le « Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères ». Troisièmement, l'usine, qui remplacera une ligne de production devenue obsolète, sera installée non plus à Mwanza au bord du lac Victoria — c'est-à-dire près du Burundi et de la R.D.C. — mais au centre du pays, à Morogoro². Elle ne produira les munitions que dans deux ans. Quatrièmement, la ministre déclara

re avoir reçu l'engagement formel de la Tanzanie qu'il n'y aura pas de capacité production additionnelle — ce qui se révéla faux — et que les munitions ne pourront pas être exportées. En outre, Marie-Dominique Simonet fait valoir qu'elle a exigé une série de conditions supplémentaires relatives à « un système minutieux de traçabilité des munitions permettant d'exercer un contrôle (à posteriori) non encore prévu par une quelconque législation ou convention internationale » — ce qui fit dire à Écolo que c'était seulement à l'autopsie des victimes que l'on pourrait démontrer l'origine des balles. La ministre s'engageait enfin catégoriquement à retirer la licence si toutes ces conditions n'étaient pas respectées.

Cinquièmement, la ministre des Relations internationales se retranchait derrière l'avis d'un spécialiste de droit international considéré comme « progressiste », Éric David, qui avait jugé que « l'octroi de la licence ne violerait ni le droit international ni le droit interne belge », qu'il ne voyait pas « en quoi l'octroi de la licence menacerait les « objectifs internationaux » de la Belgique » — ce en quoi il commettait une erreur fata-

le — « que la Tanzanie avait une position de pointe tout à fait exceptionnelle, non seulement en Afrique, mais même dans le monde pour la lutte contre le trafic illicite des armes légères » et qu'il était donc « favorable à l'octroi de la licence³ ».

Last but not the least, Marie-Dominique Simonet déclara avoir pris soin d'informer les services de son collègue au gouvernement fédéral, le ministre De Gucht, plusieurs mois avant de prendre sa décision. L'O.N.D. ne fut même plus consulté: la garantie de la licence fut octroyée sur la base de la décision prise à l'unanimité... en aout 2003.

Le puissant lobby liégeois pense alors avoir gagné la partie et verrouillé tout le dossier. Il en est tellement sûr qu'un acompte est versé à New Lachaussée, à valoir sur la mise en œuvre de la production future. Le nouveau gouvernement P.S.-C.D.H. de la Région wallonne bénéficie de la force de frappe du technocrate Marcourt et de Marie-Dominique Simonet, tous deux Liégeois. Au Parlement wallon, il peut compter sur l'appui du Liégeois Louis Smal qui préside (à huis clos) la commission sur les exportations d'armes. Dans le milieu patronal et syndical liégeois, il y a bien entendu l'initiateur de la demande de licence, le controversé

² Argument quelque peu spécieux, car une ligne de chemin de fer (en voie de privatisation) relie directement Morogoro à Mwanza et aux frontières du Congo.

³ M.-D. Simonet, « Des précisions utiles sur le dossier relatif à une licence d'équipements pour la Tanzanie », note du cabinet des Relations internationales 4 mars 2003.

Georges Forrest — dont on a déjà oublié l'odeur de soufre répandue lors de sa comparution devant l'enquête sénatoriale sur l'exploitation illégale des ressources naturelles du Congo —, mais aussi les métallos liégeois qui, chez les chrétiens, se rangeront derrière le fils de Louis Smal, Gabriel, chef de file des métallos liégeois. Et puis, il y a la caution de l'expert progressiste Éric David et le fait que les munitions seront traçables, ce qui est supposé rassurer des organisations comme le Grip et Amnesty International, qui ont toutes deux pignon sur rue en Belgique.

Mais très vite, tout le bel édifice stratégique s'effondre. Non seulement tout le secteur associatif, d'Amnesty International au C.N.C.D. en passant par Broederlijke Delen et la Commission Justice et Paix, se met en branle pour condamner, avec les écologistes dans l'opposition, l'octroi de la licence, mais le ministre des Affaires étrangères entre soudainement en scène une semaine après la mise du dossier sur la place publique en demandant à sa collègue de suspendre sa décision, qui était « en contradiction avec les efforts que la Belgique déployait pour stabiliser

la R.D.C.⁴ ». De plus la presse se saisit de l'affaire avec tout cela suppose comme manipulations prévisibles.

Il faut donc attendre que l'orage passe et tabler sur la faculté d'oubli si répandue en Belgique. Tandis que l'une des instigatrices de cette affaire, Marie-Dominique Simonet, se refait une virginité en faisant savoir qu'elle a refusé une licence d'exportation de poudre demandée par P.R.B. pour le Népal puis une autre demande de licence par New Lachaussée pour une presse à munitions au Pakistan, une mission wallonne est organisée pour « complément d'information » en Tanzanie. Aux membres de cette mission, présidée par le Liégeois Philippe Suinen (P.S.), patron de l'Awex, du C.G.R.I. et de la D.R.I., et composée de personnes qui sont majoritairement partisans de l'octroi de la licence, Joëlle Milquet impose alors un représentant du Grip pour rééquilibrer les choses. Le contenu de ce rapport est, sans beaucoup de surprise, mi-figue, mi-raisin, ne contient en tout cas aucun argument nouveau et n'indique encore moins un changement de contexte géopolitique en Afrique Centrale.

RÉPONSE DU BERGER À LA BERGÈRE

Un mini-séisme se produit alors. Du Japon où il se trouve en mission, le ministre président, qui a dû avoir connaissance du rapport, sort soudainement du bois où il s'était jusqu'ici resté prudemment réfugié. Alors qu'une année auparavant, il avait décidé de ne pas octroyer la licence, officiellement pour « ne pas embarrasser la politique étrangère de la Belgique », il change soudainement d'attitude: « Oui, je choisis l'emploi sur l'éthique », déclare-t-il à propos du dossier Lachaussée. Que s'est-il donc passé? En fait, rien de plus et rien de moins qu'un combat de chefs à l'intérieur du P.S. Van Cauwenberghe, qui se trouve au Japon, est ulcéré par la sortie théâtrale d'Elio di Rupo qui, rendu nerveux par les « bavardages » médiatisés d'Alain Destexhe sur le déclin wallon et inquiet par les sondages du *Soir* indiquant un nouveau recul du P.S., lance son « plan Marshall » pour la Wallonie. Le plan en question est surtout un javelot lancé contre le ministre président qui n'aurait pas été capable d'établir des priorités pour la région wallonne. Le « choix de l'emploi » de Van Cauwenberghe prioritairement à toutes autres considérations est donc la réponse du berger à la bergère Elio, qui est restée silencieuse et opaque sur

⁴ Communiqué Belga, 8 mars 2005.

⁵ Dans ce dernier cas, Marie-Dominique Simonet ne faisait que s'aligner sur une position européenne.

l'affaire New Lachaussée. Une affaire que cette bergère n'aime en fait pas du tout.

Il n'en faut pas plus pour que la presse, toujours avide de scoops excitants pour le landerneau, et alimentée par les uns et les autres, entre alors une nouvelle fois en scène et « polluée » le débat en ne publiant pour les uns que les aspects favorables (*Le Soir*) et pour les autres que les points défavorables (*La Libre Belgique*). Le combat à fleuret moucheté peut commencer. En dehors de la scène médiatique, il y a Elio di Rupo et Joëlle Milquet qui doivent se ménager dans la perspective d'une alliance après 2007 au niveau fédéral. Mais il y a aussi et surtout le Premier ministre qui a trouvé l'arme dissuasive ultime : une pression du secrétaire de l'O.N.U., qui a été consulté sur le dossier et qui remet un avis sur la dangerosité de l'octroi de cette licence dans une région où l'O.N.U. dépense un milliard de dollars pour tenter de venir à bout de bandes armées incontrôlables et qui sont en manque de munitions.

Sur le devant de la scène, Van Cauwenberghe, qui se défend maladroitement, se contredit, bafouille... Alors que sort une information étonnante : la capacité de production de la future usine tanzanienne est de 7 millions de

cartouches par an alors que l'usine chinoise à restaurer peine à en fabriquer 1 million. Or Marie-Dominique Simonet l'avait juré : pas question que le projet New Lachaussée entraîne une augmentation de la capacité de production des munitions en Tanzanie. Mais le gouvernement tanzanien a par ailleurs de gros appétits puisqu'il veut atteindre le plafond de 10 millions de cartouches par an, soit le double de ce que les usines de munitions d'Afrique du Sud produisent annuellement, le quadruple de ce que celles du Kenya fabriquent, et dix fois la consommation annuelle des armées des États-Unis et de Belgique en temps de paix. La Tanzanie, un modèle vraiment ?

Une seconde information tout aussi étonnante tombe : Georges Forrest, patron de New Lachaussée qui avait racheté l'usine pour 144 millions d'euro et « pour faire plaisir à un ami », avait l'intention depuis longtemps de trouver un acquéreur pour un outil qu'il avait vainement tenté de sauver en le restructurant par un licenciement de 130 travailleurs sur 200. New Lachaussée était en réalité un « canard boiteux » que l'on tentait de rabibochoer à la hâte avec une aide publique. Curieux quand même qu'un ministre de l'Économie wallonne, indépendamment de ses liens d'amitié

éventuels avec le promoteur du projet, se soit laissé piéger dans un dossier aussi mal ficelé !

Un accord « à la belge » est assez vite trouvé pour éviter la relance du feu communautaire et surtout pour sortir de ce bourbier. D'abord, retour à la case départ avec le retrait de l'octroi de la licence. Ensuite, le gaffeur Karel De Gucht est prié de ne pas intervenir sur la scène médiatique, et il s'y tiendra parce qu'il a compris tout le bénéfice qu'il peut en tirer pour son image ternie de « faiseur de paix » en Afrique Centrale. Il poussera le bouchon jusqu'à féliciter le gouvernement wallon pour son « initiative courageuse ». Marie-Dominique Simonet « démissionnera de sa propre initiative », probablement aussi soulagée que Joëlle Milquet. On autorisera Van Cauwenberghe à rembourser à New Lachaussée l'acompte et les frais que la société a déjà engagés pour la mise en route de l'usine tanzanienne. On le laissera se débrouiller avec le sous-régionalisme qu'il aime régulièrement dénoncer comme une plaie de la Wallonie, en l'occurrence celui des métallos et des barons liégeois... Et on laissera Elio di Rupo ajouter la question de la « gouvernance » wallonne dans un chapitre, qui reste à écrire, de son « Plan Marshall wallon ». ■